

Élevages ovins et caprins : montant des aides 2024



© 2024 Les Echos Publishing

Provisoirement fixés par deux arrêtés du 2 octobre 2024, les montants des aides ovines et caprines allouées aux éleveurs au titre de la campagne 2024 ont été ajustés et fixés comme suit pour les départements métropolitains, y compris pour la Corse. En principe, il s'agit des montants définitifs (sauf revalorisation exceptionnelle).

Aides ovines et caprines

Pour la campagne 2024, les montants des aides ovines et caprines (en France métropolitaine, hors Corse) sont établis, par animal primé, à :

- aide ovine de base : 21 € (22 € en 2023) ;
- majoration accordée aux 500 premières brebis primées à l'aide de base : 2 € (montant inchangé) ;
- aide ovine complémentaire pour les élevages ovins détenus par des nouveaux producteurs (c'est-à-dire des éleveurs qui détiennent pour la première fois un cheptel ovin depuis 3 ans au plus) : 6 € (montant inchangé) ;
- aide caprine : 14,56 € (15 € en 2023).

Aide aux petits ruminants en Corse

Les montants de l'aide aux petits ruminants en Corse pour la campagne 2024 sont les suivants :

- femelles éligibles ovines : 24 € par animal primé pour le montant unitaire de base et 48 € pour le montant unitaire supérieur ;
- femelles éligibles caprines : 16,67 € par animal primé pour le montant unitaire de base et 33,33 € pour le montant unitaire supérieur.

[Arrêté du 21 novembre 2024, JO du 29 \(aides ovines et caprines\)](#)

[Arrêté du 21 novembre 2024, JO du 29 \(aide aux petits ruminants en Corse\)](#)

© 2024 Les Echos Publishing